

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 mai 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 22 mai, de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député souhaite invoquer le Règlement.

M. Cole: Je tiens à signaler que les députés de Lotbinière et de St. Catharines se partageront le temps réservé aux ministériels la semaine prochaine.

M. Riis: Monsieur le Président, avant que nous n'entreprenions la dernière journée du débat sur le discours du Trône, je voudrais faire un très bref rappel au Règlement.

C'est la première occasion que j'ai de soulever cette question. Elle porte sur une observation formulée par le leader du gouvernement à la Chambre des communes dans le dernier numéro du *Hill Times*. Je sais que les deux cotés de la Chambre souhaitent ardemment depuis toujours qu'un plus grand nombre de députés puissent poser des questions durant la période des questions. Le leader du gouvernement a signalé que l'opposition avait apparemment refusé, au cours de discussions, de prolonger la période des questions chaque jour.

Je voudrais préciser clairement que nous serions en faveur de prolonger de 30 minutes chaque jour la période des questions pour donner davantage de chances aux députés de poser des questions aux ministres. Je tenais à le souligner. Nous sommes disposés à ajouter 30 minutes à la période des questions. . .

Une voix: Ai-je entendu 35?

M. Cooper: J'apprécie l'intérêt que l'honorable leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique porte à la période des questions. Je suis également quelque peu intrigué par son offre à ce stade-ci, alors que les négociations sont terminées et que les modifications au Règlement ont été adoptées.

Nous souhaitons nous aussi modifier la période des questions. Nous serons très heureux de nous pencher davantage sur cette question. Je suis persuadé que le député en profitera à ce moment-là pour faire des propositions.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas assisté à la rencontre au cours de laquelle on a, semble-t-il, rejeté l'idée de prolonger la période des questions. Pour que ce soit bien clair, il n'y a pas vraiment eu de négociations sur les modifications qu'on a apportées au Règlement de la Chambre. Elles formaient un tout à prendre ou à laisser. De ce côté-ci de la Chambre, nous étions contre la plupart des modifications proposées par le gouvernement. Cependant, si le député s'entend maintenant avec son collègue, le leader parlementaire du NPD, sur la prolongation de la période des questions, je pense qu'il devrait faire cette proposition sur-le-champ afin qu'on puisse, par consentement unanime, prolonger la période des questions pour le reste de la session.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'inviterais les honorables leaders parlementaires de chaque côté de la Chambre à peut-être se rencontrer à l'extérieur pour aller plus avant dans leurs suggestions. Je pense que ce n'est pas le lieu indiqué ici ce matin pour débattre de cette question. Si les honorables députés sont d'accord, je préférerais qu'on revienne immédiatement au débat sur le discours du Trône.

La parole est à l'honorable député de Lotbinière pour 10 minutes.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de prendre la parole ce matin sur la motion du député de Saint-Maurice sur le discours du Trône—même si mon temps de parole est malheureusement écourté—parce que, dans la mesure où l'on conçoit qu'un discours du Trône n'est pas un